



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 3 mars 2022

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins ;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques de Oliveira ;
Antoine Vesque, conseillers ;
Alain Kremer, secrétaire communal ;

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. Modification des statuts du 'Club des Jeunes'

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les statuts présentés par l'association sans but lucratif 'Club des Jeunes Reisdorf'.

3. Approbation des baux à long terme

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les contrats de bail à long terme.

4. Modification de l'organisation scolaire 2021-2022

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix de voter la modification proposée par la Direction de l'Enseignement fondamental – Région Diekirch.

5. Approbation d'une convention relative au fonctionnement du service régional conseil pacte nature du Natur- & Geopark Mëllerdall

Le conseil communal approuve la convention relative au fonctionnement du « Service régional conseil Pacte Nature ».

6. Règlement sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux (Centre Polyvalent) et Convention relative à la mise à disposition d'un bien immobilier aux fins d'exploitation d'une installation photovoltaïque (Centre Polyvalent)

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le règlement et la convention qui fixent les conditions et modalités d'une mise à disposition de la surface de toitures à la société coopérative 'Energiepark Mëllerdall'.

7. Approbation d'une convention de collaboration avec le CIGR Mëllerdall et désignation d'un délégué pour le Conseil d'Administration du CIGR Mëllerdall

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention de collaboration avec le CIGR Mëllerdall et nomme Madame Hélène Diederich comme représentante au Conseil d'Administration du CIGR Mëllerdall.

8. Allocations de subsides pour les associations locales

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'allouer les montants pour l'exercice 2022 aux associations locales suivants:

Amicale « Sapeurs Pompiers »	1.320 €
Reisduerfer Musék	2.200 €
Elterevereinigung	660 €
Chorale St. Cecile	1.320 €
Theaterfrënn Bigelbach	330 €
Club des Jeunes	660 €
Rendez-vous fir Aal a Jonk	330 €
Union Sportive Reisdorf	2.530 €
Syndicat d'Initiative et du Tourisme	4.950 €
Coin de Terre et du Foyer	1.100 €

9. Allocations de subsides extraordinaires

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'allouer les montants aux associations suivants:

SOS-Kinderdörfer „Urgence Ukraine 2022“	1000 €
Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn	100 €
Télévie - Centre de promesses Mäerzeg	200 €
Stroossen Engelen	100 €
UGDA – programme d'action 2022	100 €